

# CATALOGUE DE FORMATION 2025



## « SE FORMER POUR RESTER COMPÉTENT, RESPONSABLE, PROFESSIONNEL ET ENTREPRENANT »

Plus que des mots, c'est une réelle mission que s'est donnée l'Hôpital privé de la baie pour les années à venir.

Cette mission se veut très concrète, au plus près des besoins des professionnels en lien avec les priorités de santé du territoire.

Les équipes professionnelles, pédagogiques et administratives ont la volonté d'accompagner les professionnels vers la montée et la consolidation de leurs compétences.

Nous mettons en œuvre des méthodes pédagogiques interactives pour faciliter l'apprentissage des gestes techniques et développer le raisonnement clinique, au bénéfice de la qualité et de la sécurité des soins qui sont nos premières préoccupations.

L'objectif de nos formateurs est de s'adapter aux différents professionnels pour offrir des formations permettant une actualisation des connaissances et une interrogation des pratiques soignante au profit de ce qui nous unit tous :



## La prise en charge du patient.

Notre offre de formation est évolutive afin de correspondre aux évolutions permanentes dans le domaine de la santé.

Nos méthodes pédagogiques se veulent attractives, c'est le cas par exemple de la simulation qui utilise un mannequin haute-fidélité et exploite l'analyse des pratiques lors des débriefings.

Ce sera aussi un levier pour croiser les compétences de chacun, partager, échanger et mutualiser nos expériences.

Notre équipe pédagogique reste ouverte pour étudier avec vous des propositions de formations spécifiques aux besoins de votre établissement.

# MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À NOS FORMATIONS

Chaque action de formation est réalisée sur 1 à 4 journées de 7h, pour une équipe de 10 participants maximum.

La planification des journées de formation est établie avec les commanditaires de la formation afin de respecter l'organisation et la continuité de l'activité, elles pourront se dérouler sur le site de l'hôpital privé de la baie ou déporté sur des établissements de santé en fonction des modalités pédagogiques et du nombre de participants.

## TARIFS

Un devis détaillé est établi en fonction du nombre de journées, du nombre de participants et des modalités fixées avec le commanditaire.

## L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux de l'Hôpital Privé de la Baie et de l'institut de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous contacter en amont de la formation pour que l'on puisse déterminer les adaptations nécessaires pour votre accueil, le cas échéant nous vous mettrons en contact avec le référent handicap de notre établissement.

## INDICATEURS QUALITÉ 2024

A l'issue de nos formations les participants ont évalué celles-ci en moyenne à 9.4 /10, ils estiment également avoir progressé dans la maîtrise du sujet en évaluant celles-ci après la formation à 8.3/10 contre 5.4 avant. Pour finir 100% des participants recommanderaient nos formations à un collègue.

# SOMMAIRE

<b>HYGIÈNE HOSPITALIÈRE</b>	<b>04</b>
<hr/>	
<b>FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP2S</b>	<b>05</b>
<hr/>	
<b>MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES - ACTEUR PRAP2S</b>	<b>08</b>
<hr/>	
<b>ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGONOMIE</b>	<b>11</b>
<hr/>	
<b>DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AIDE SOIGNANTS NOUVEAUX REFERENTIEL 2021</b>	<b>12</b>
<hr/>	
<b>ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES- SOIGNANTS</b>	<b>13</b>



# HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

## PRÉ-REQUIS

·Aucun

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

·Prévenir le risque infectieux en adaptant sa pratique aux exigences des règles d'hygiène pour la protection des personnes soignée, des personnels et des visiteurs.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

·Apports théoriques  
·Exercices pratiques  
·Analyse de scénario

## PROGRAMME

·Généralité sur la chaine de l'infection  
·Les Précautions Standards

- o Hygiène des mains
- o Equipements de protection individuelle
- o Hygiène respiratoire
- o Prévention des AES
- o Gestion des excréta
- o Gestion de l'environnement

·Les Précautions Complémentaires

- o Précautions contact
- o Précautions gouttelette

·Précautions Air

## MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

## INFO

### Publics concernés

- Infirmier
- Aide-soignant
- ASH

### Intervenants

Infirmier hygiéniste

### Durée

1 jour

### Effectif

12 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### € Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement

## CONTACT

 [ecoleas@vivalto-sante.com](mailto:ecoleas@vivalto-sante.com)

 Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

 02 33 68 62 52

# FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP2S

Prévention des risques liés à l'activité physique/ Formation certificative/validité de 24 mois / Maintien et actualisation des compétences à 24 mois)

## PRÉ-REQUIS

·Aucun

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

·La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur sanitaire et social (« acteur PRAP 2S ») vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

·Apports théoriques  
·Exercices pratiques  
·Briefing/débriefing

## PROGRAMME

**·Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

o **Comprendre l'intérêt de la prévention**

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement/ Comprendre l'intérêt de la démarche prévention/ Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

## INFO

### Publics concernés

- Infirmier
- Aide-soignant
- ASH

### Intervenants

Infirmier hygiéniste

### Durée

1 jour

### Effectif

12 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement

## CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

✉ Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

☎ 02 33 68 62 52

# FORMATION INITIALE

## ACTEUR PRAP2S (Suite 2/3)

### PROGRAMME (Suite)

#### o Connaître les risques de son métier

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage/ Reconnaître les principaux risques de son métier et effets induits/ Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

#### Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

#### o Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement et limites du corps humain/ Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

#### o Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité/ Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique/ Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

#### Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

#### o Proposer des améliorations de sa situation de travail

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse/ En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail/ En prenant en compte les principes généraux de prévention

#### o Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées/ Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

#### o Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail/ Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

# FORMATION INITIALE

# ACTEUR PRAP2S (Suite 3/3)

## PROGRAMME (Suite)

### Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

#### o Identifier les enjeux de l'accompagnement

- Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille/ Identifier les enjeux pour l'accompagnant et l'établissement

#### o Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

- Repérer les étapes nécessaires au déplacement naturel/ Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

#### o Analyser la situation d'un accompagnement

- S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement/ Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel/ Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent les déplacements/ Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

#### o Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

- Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales/ Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

#### o Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

- Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement/ Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel/ Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

## MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S. /Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives



# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES D'ACTEUR PRAP2S

Prévention des risques liés à l'activité physique/ Formation certificative/validité de 24 mois / Maintien et actualisation des compétences à 24 mois)

## PRÉ-REQUIS

·Être titulaire du certificat d'acteur PRAP 2S délivré par une entité habilitée

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

·La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur sanitaire et social (« acteur PRAP 2S ») vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Briefing/débriefing
- Retour d'expérience

## PROGRAMME

·Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

### o Comprendre l'intérêt de la prévention

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement/ Comprendre l'intérêt de la démarche prévention/ Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

## INFO

### Publics concernés

- Infirmier
- Aide-soignant
- ASH

### Intervenants

Infirmier hygiéniste

### Durée

1 jour

### Effectif

12 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement

## CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

✉ Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

☎ 02 33 68 62 52

# FORMATION INITIALE

## ACTEUR PRAP2S (Suite 2/3)

### PROGRAMME (Suite)

#### o Connaître les risques de son métier

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage/ Reconnaître les principaux risques de son métier et effets induits/ Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

#### Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

#### o Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement et limites du corps humain/ Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

#### o Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité/ Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique/ Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

#### Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

#### o Proposer des améliorations de sa situation de travail

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse/ En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail/ En prenant en compte les principes généraux de prévention

#### o Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées/ Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

#### o Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail/ Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

# FORMATION INITIALE

# ACTEUR PRAP2S (Suite 3/3)

## PROGRAMME (Suite)

### **Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi**

#### **o Identifier les enjeux de l'accompagnement**

- Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille/ Identifier les enjeux pour l'accompagnant et l'établissement

#### **o Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir**

- Repérer les étapes nécessaires au déplacement naturel/ Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

#### **o Analyser la situation d'un accompagnement**

- S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement/ Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel/ Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent les déplacements/ Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

#### **o Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement**

- Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales/ Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

#### **o Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi**

- Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement/ Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel/ Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

## MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S. /Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives

# ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGONOMIE

## PRÉ-REQUIS

·Aucun

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en prenant soins de l'autre et de soi
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les aides à la manutention

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux pratiques
- Briefing/debriefing

## PROGRAMME

- Les limites du corps humain
- Analyser les phases de travail à risque
- Les éléments constitutifs d'un déplacement
- Evaluer les situations d'accompagnement
- Choisir et utiliser les aides techniques au regard de l'évaluation de la situation
- Techniques et prévention de TMS

## TEST DE POSITIONNEMENT

- Questionnaire pré-formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire post-formation
- Pratique simulée formative

## INFO

### Publics concernés

- Professionnels issus du secteur sanitaire et médico-social

### Intervenants

Formateur certifié PRAP2S et à jour de celle-ci

### Durée

1 journée (7h)

### Effectif

10 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### € Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie

## CONTACT

 [ecoleas@vivalto-sante.com](mailto:ecoleas@vivalto-sante.com)

 Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

 02 33 68 62 52

# DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES AIDE SOIGNANTS - NOUVEAUX REFERENTIEL 2021

## PRÉ-REQUIS

- Diplôme AS antérieur à 2021

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Découvrir le référentiel actuel de compétences aide-soignant
- Connaître et savoir pratiquer les activités et soins techniques autorisées par le nouveau référentiel
- Réajuster ses connaissances en matière de vulnérabilité, handicap et maintien à domicile
- Développer des compétences en matière de qualité et gestion des risques, encadrement et communication

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux pratiques
- Travaux de groupe

## PROGRAMME

- Présentation du nouveau référentiel
- Les nouveaux soins techniques autorisés
- Le raisonnement clinique
- L'encadrement des élèves Aide-soignant
- Concept de vulnérabilité, handicap et soins à domicile
- Communiquer avec la relation d'aide
- Démarche qualité et gestion des risques

## MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

## INFO

### Publics concernés

- Aides-soignants diplômés avant 2021

### Intervenants

Formateurs de L'IFAS

### Durée

3 jours

### Effectif

12 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement en fonction du nombre

## CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

✉ Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

☎ 02 33 68 62 52

# ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

## PRÉ-REQUIS

- Diplôme IDE, AS ou Cadre de santé

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Être en capacité d'accompagner et d'encadrer les élèves AS dans leur stage conformément au référentiel 2021.
- Développer des compétences pédagogiques pour faciliter l'atteinte des objectifs de stages.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Jeux de rôle
- Simulation

## PROGRAMME

- L'apprentissage
- Les textes réglementaires
- L'évaluation dans l'apprentissage
- La communication Soignant/Apprenant

## MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des prérequis

## INFO

### Publics concernés

- Cadre de santé
- Infirmier
- Aide-soignant

### Intervenants

- Cadre de santé
- Formateur en IFAS

### Durée

2 jours (14 heures)

### Effectif

12 personnes maximum

### Dates

A déterminer

### Tarif

Sur devis

### Lieu

- Hôpital privé de la baie

## CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

✉ Hôpital privé de la baie - IFAS  
1 av. du Quesnoy  
50300 AVRANCHES

☎ 02 33 68 62 52

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent exclusivement aux ventes de prestations de formation professionnelle, tant inter-entreprises qu'intra-entreprises.

## INSCRIPTIONS / COMMANDES

Les inscriptions ou commandes deviennent fermes sous réserve de disponibilité de la formation demandée et de la réception de votre confirmation. A moins de 20 jours de la formation, sans engagement financier de la part du client (ou accord de financement) la session sera reportée. En cas de prépaiement, nous vous ferons parvenir une facture acquittée. L'hôpital privé de la baie programme ses sessions à l'avance et se réserve le droit de reporter une session pour permettre une organisation dans de bonnes conditions ou d'annuler toute session qui rassemblerait un nombre insuffisant de stagiaires, ou pour tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

## CONVENTION / CONVOCATION / ATTESTATIONS

Les formations de l'Hôpital privé de la baie entrent dans le cadre du plan de développement des compétences conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. Sur demande, une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Il appartient à l'employeur d'aviser les stagiaires préalablement à la formation du contenu du règlement intérieur de l'hôpital privé de la baie ainsi que du programme détaillé de la formation. Les stagiaires qui ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation. Dans le cadre d'une session intra-muros, la formation se déroulant chez le client, c'est celui-ci qui se chargera par conséquent de convoquer ses salariés. Dans le cadre d'une session inter-entreprises, le lieu de la formation et les horaires seront précisés sur une convocation envoyée par l'Hôpital Privé de la Baie environ 3 semaines avant la date de la formation au client qui se chargera de transmettre les éléments à chaque participant. Une attestation de formation sera adressée à l'issue de la formation.

## PRIX

Nos devis sont valables 3 mois. Nos tarifs de formation ne sont pas assujettis à TVA. Ils s'entendent net à payer. Ils couvrent les frais pédagogiques, la documentation remise, les frais de restauration des stagiaires. **Les frais de déplacement, restauration et éventuellement hébergement des stagiaires sont à la charge du client.**

En cas de demande de programme spécifique ou de modifications importantes d'un programme l'Hôpital privé de la baie se réserve la possibilité de facturer des frais d'ingénierie.

## CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Si le règlement total est joint lors de l'inscription, un escompte de -10% sera appliqué sur le coût pédagogique.

Autrement, afin de valider la formation, un acompte de 50% devra nous parvenir lors de la commande. Le solde est payable sous 30 jours maximum après l'intervention : tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé entraînera l'application de pénalités de retard, calculées sur la base de 10% par mois.

Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (articles L.441-6 du Code de commerce et 98 du Code des marchés publics). Une indemnité forfaitaire de 40 euros s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1er jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012).

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

D'autre part la prise en charge (totale ou partielle) ou non par un organisme financeur n'influe pas sur le montant à payer. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de celui-ci, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. La facture peut être adressée directement au financeur sous réserve que vous ayez effectué une demande de prise en charge avant le début de la formation, que cela soit indiqué clairement sur le bulletin d'inscription, et que le client s'est assuré de l'accord de paiement.

A défaut d'accord du financeur au plus tard 20 jours avant la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si le financeur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat restera à la charge directe du client. En cas de non règlement par le financeur, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Il est recommandé au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné car au-delà d'un délai de 60 jours suivant la date de formation, le client devra payer l'intégralité de la facture sous 7 jours maximum.

Pour les entreprises ayant moins d'une année d'activité ou celles hors métropole, ou en procédure de liquidation, vente, cessation, PSE, CSP... le paiement total s'effectue à la commande ou à l'inscription. Pour les particuliers finançant sur leurs deniers personnels, un acompte de 30% sera à envoyer après expiration d'un délai de rétractation de 14 jours après réception du contrat de formation (convention). Le solde est payable à l'issue de la formation sous 7 jours.

Si L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE est dans l'attente d'un paiement en retard, il se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

**Dédit et inexécution totale ou partielle** : En cas d'annulation ou report de tout ou partie de l'action de formation par le client, les frais engagés (par exemple les réservations liées au déplacement) devront être pris en charge (art. L920-9) sans limite de temps ; à moins de 30 jours francs avant le début de la formation, L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE conservera, en plus, à titre de dédommagement, 30 % du prix ; A moins de 15 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %, aux fins de réparer le préjudice économique subi par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, et ce même en l'absence de contrat (convention) de formation signé. Un report intervenant moins de 15 jours avant le début du stage est considéré comme une annulation. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. Les sommes en réparation (en cas d'absence et/ou d'abandon au cours de la formation) ou pour dédit (en cas d'abandon antérieur au début de la formation) feront l'objet d'une facturation distincte.

---

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES DOCUMENTATIONS ET SUPPORTS**

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations demeurent la propriété intellectuelle exclusive de leurs auteurs. L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé préalablement était fait de ces supports de formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les stagiaires de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

---

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément au Règlement Général pour la protection des données personnelles et à la loi n°78-17 de janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Hôpital Privé de la Baie est responsable du traitement des données. A ce titre, l'accès aux données personnelles sera strictement limité aux personnes habilitées à les traiter en raison de leurs fonctions, Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés par contrat à l'Hôpital Privé de la Baie pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du stagiaire ne soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution des prestations sous-traitées, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Hôpital Privé de la Baie s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

L'Hôpital Privé de la Baie met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions des stagiaires aux formations ainsi qu'à la gestion des contrats et conventions y afférents.

Conformément à la réglementation applicable, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données à caractère personnel le concernant, mais aussi de limitation ou d'opposition au traitement des données pour motif légitime, ainsi que du droit à la portabilité de ces données.

Le stagiaire, qui entend exercer ces droits adresse sa demande à l'Hôpital Privé de la Baie par courrier à l'adresse suivante 1, avenue du Quesnoy Saint-Martin des Champs - 50300 AVRANCHES ou par courriel [dpo@vivalto-sante.com](mailto:dpo@vivalto-sante.com)

---

## **INTERVENANTS / CONSULTANTS / FORMATEURS / PRESTATAIRES**

L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE par quelque moyen que ce soit aux fins d'organiser une future formation ou intervention (sous n'importe quelle forme, contrat et autres moyens et pour n'importe quel objet) ou pour une éventuelle embauche. En cas de violation de cette obligation, le client devra verser à L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, à titre de clause pénale, une somme irréductible de 10.000 euros. En outre, L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l'activité et/ou de la relation contractuelle, ainsi que le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du préjudice subi.

---

## **ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

L'élection de domicile est faite par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE à l'adresse de son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Coutances appliquant la loi française. Toute inscription ou commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus ainsi que du règlement intérieur applicable aux stagiaires et engage les contractants sur ces conditions générales qui prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE est libre de modifier à tout moment, les présentes CGV afin entre autres de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.



# FICHE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription (fiche à adresser à l'IFAS) 30 jours avant la date de début de la formation.

**Veillez choisir la formation à laquelle vous souhaitez participer / vous souhaitez inscrire un salarié :**

- HYGIÈNE HOSPITALIÈRE
- FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP2S
- MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES ACTEUR PRAP2S
- ACTUALISATION DES COMPETENCES EN MANUTENTION
- DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES AIDE SOIGNANTS NOUVEAU REFERENTIEL 2021
- ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

**Merci de fournir les documents relatifs aux prérequis, dans le cas contraire l'inscription ne pourra être prise en compte.**

**Si inscription formation MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP2S : merci de fournir avant la formation une copie de l'attestation individuelle de formation et un certificat d'Acteur PRAP 2S**

(si inscription par un établissement)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Personne à contacter et Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse courriel personnelle : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## • Participant

NOM DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse courriel personnelle : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_ Durée d'exercice : \_\_\_\_\_

# IFAS MICHELE GUILLOU



02 33 68 62 52



ecoleas@vivalto-sante.com



<https://hopitalprivedelabaie.vivalto-sante.com/notre-etablissement/presentation/institut-de-formation/>



1 Avenue du Quesnoy 50300  
AVRANCHES

